

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 14 Septembre, 1849 No. 106.

SUITE ET FIN DU DISCOURS DE M. DE FALLOUX SUR L'EXPEDITION ROMAINE.

Messieurs,

Nous avons donc agi d'accord avec l'intérêt, la grandeur de la véritable république romaine. En outre de cela, nous avions un grand but, et nous l'avons atteint; nous avions un but catholique, celui de rendre au Saint Siège l'indépendance dont tous les catholiques ont besoin, et, dans cette grande œuvre, dans cette œuvre européenne, de marquer d'une manière plus généreuse et plus efficace encore la main de la France.

Ce but nous l'avons atteint. Nous avions un autre but encore, c'était de prêter aux populations romaines l'appui de la France, non pas, assurément, contre son véritable père, contre Pie IX, l'auteur, le promoteur de tout le mouvement libéral en Italie depuis deux ans; celui que vous avez salué de tant d'acclamations, celui contre lequel vous sembliez avoir inventé la conspiration des ovations, car c'est de triomphe en triomphe que vous l'avez conduit jusqu'au jour où vous l'avez précipité. (Vive approbation à droite) lui qui n'avait pour se défendre que la majesté de sa mission, lui qui n'avait pour se défendre que le rempart malheureux de son caractère trop fragile, le rempart de ses bienfaits; vous l'avez conduit ainsi l'acclamation en acclamation, de reconnaissance en reconnaissance, jusqu'au jour où vous avez fait luire sur le seuil de son palais le poignard et la torche.

Et ici je reviens sur le crime qui sert d'origine à cette prétendue république romaine... (A gauche: allons donc?—A droite: Oui? oui!)... Sur ce crime qui vous interdit à jamais d'établir aucun parallèle, aucune solidarité entre cette république et la nôtre. Si j'insiste sur ce fait, ce n'est pas seulement pour repousser ce parallèle, il l'a été plus d'une fois dans cette assemblée et dans l'assemblée constituante, et en des termes plus éloquents que je ne pourrais le faire; mais c'est parce que j'y trouve un caractère profondément politique; un crime en morale, c'est la violation de la loi; mais en politique, c'est l'aveu de l'impuissance, l'aveu de l'impopularité, l'aveu de la minorité. Oui, si on avait senti, je ne dis pas vous, mais si les hommes qui ont dirigé le coup avaient senti derrière eux une population toute entière, frémissante, même pour les institutions qu'on voulait leur donner, désireuse d'entrer dans cette carrière aventureuse qui était ouverte devant elle, ils n'auraient pas été souiller leur histoire, leurs institutions d'un crime aussi abominable; ils n'auraient pas été flétrir à sa source même le bien qu'ils étaient sur le point de conquérir d'une manière si glorieuse, avec l'assentiment des populations, et la sanction de la majorité.

Je le répète, le crime, en politique, c'est l'aveu de l'impuissance contre la justice et contre la raison. Quand nous aurions eu ce signal du véritable esprit des populations, je dis que nous serions autorisés à dire que le Pape a été l'objet de la dernière des ingratitudes et du plus honteux des complots, et qu'il n'y a rien de commun entre cela et l'histoire de la papauté, le rétablissement du gouvernement temporel du Pape, les vœux sincères et légitimes des populations. (Très-bien! très-bien!)

Cependant M. Favre a beaucoup insisté sur ce point; il a tenu à nous représenter comme faisant violence à cet esprit si libéral et si paternel de Pie IX; il nous a dit que nous serions bientôt obligés, en abandonnant honteusement le terrain que nous avons conquis, on d'aller diriger nos armées contre le Saint-Père lui-même.

Eh bien, j'en suis fâché pour l'honorable M. Favre, j'en suis heureux pour mon pays, j'en suis heureux pour l'humanité, il s'est complètement trompé; et je remercie mon collègue des affaires étrangères, d'avoir bien voulu m'autoriser, en son nom, à lire un fragment d'une dépêche qu'il n'avait pas cru devoir porter à la tribune hier, ne pensant pas qu'on se servirait avec tant d'insistance d'un pareil argument.

Rome, 29 juillet.

M. de Corcelles à M. le Ministre des affaires étrangères.

"Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, je suis parti de Rome pour Gaëte dans la nuit du 15 au 16 juillet, après avoir vu toutes les manifestations de la ville pour le rétablissement de l'autorité du Pape.

"Il était évident que nous n'avions pas procédé comme les Autrichiens, et qu'un véritable assentiment national protégé, mais non commandé par notre force militaire, venait de se déclarer.

J'avais hâte d'arriver le premier à Gaëte, afin d'y présenter ma mission sous l'empire d'une si bonne nouvelle. J'ai dû, en effet, raconter au Pape le premier toutes les scènes variées de la journée du 15."

Puis, entrant dans le détail des conversations politiques, la dépêche poursuivait:

"Comment voulez-vous, m'a dit le Saint-Père, que j'oublie assez la nature purement morale de mon devoir pour m'engager d'une manière positive, lorsque je ne suis pas encore positivement fixé sur les questions de détail, et surtout lorsque je suis appelé à parler vis-à-vis d'une armée de 30,000 hommes et d'une puissance le premier ordre, dont les insistances ne sont un mystère pour personne. Dois-je me condamner à paraître subir l'impression de la force? Si je fais quelque chose de bon, ne faut-il pas que mes actes soient spontanés et aient l'apparence de l'étre? Ne connaissez-vous pas mes intentions? Ne sont-elles pas rassurantes? Mais les réserves dont vous me parlez, n'en ai-je pas pris l'initiative? Puis, comme l'envoyé lui demandait s'il ne pourrait pas, en attendant que les négociations fussent achevées, obtenir du Saint-Père une manifestation publique, le Saint-Père a répondu: "Quelle plus grande preuve voulez-vous que les nombreuses déclarations que

je vous ai faites. Vous savez quelles sont mes intentions. Le gouvernement français est parfaitement maître de faire le mes déclarations l'usage qu'il lui paraîtra le plus convenable; je ne m'oppose nullement à ce qu'il en parle hautement. Mais que le ministère français fasse usage de ce qu'il sait, cela ne reviendra-t-il pas au même qu'une manifestation publique émanée de ma part (Bruit et remous à gauche).

J'espère donc que désormais et le rôle de la France et le caractère du Souverain Pontife, et les inquiétudes exagérées de l'honorable M. Jules Favre, n'auront plus lieu de se produire jusqu'à nouvel ordre. (Interruptions diverses à gauche.)

L'honorable M. Favre a voulu nous écraser sous un dernier rapprochement. Je demande pardon à l'Assemblée de prolonger encore ma réponse; mais ce rapprochement m'a paru une telle imprudence de la part de mon adversaire, que je ne résiste pas à la tentation d'en profiter. Il a cité l'empereur Napoléon: il a voulu mettre son neveu, le Président de la République, et nous en présence d'un pareil souvenir et nous en écraser. L'honorable M. Jules Favre n'oublie qu'une chose. Comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas la première fois que la République a eu affaire au gouvernement pontifical. Napoléon lui-même a traité avec lui le lendemain de la bataille de Marengo. Est-ce que que en été pour élever Pie VII, qui venait de rentrer à Rome au milieu de quelques Napolitains? Non, après la victoire de Marengo, que je Favre, nous n'avons pas encore gagné; Bonaparte s'est mis en rapport avec le Pape, non pour contester sa puissance, non pour le chasser de sa souveraineté temporelle, mais pour traiter avec lui, pour faire cette loi sous laquelle nous vivons encore, le concordat.

Je sais bien que plus tard, Napoléon, devenu empereur, n'est pas demeuré dans cette ligne de conduite. Je sais bien que cette puissance qu'il était si loin de dédaigner l'obsédait à tel point dans ses préoccupations qu'il allait contre elle jusqu'à la persécution. Mais vous savez que ce ne sont pas là les plus utiles et les plus glorieux pages de son histoire, et si vous voulez avoir un sentiment intime et direct sur la question qui nous occupe, je dois à l'allusion de M. Jules Favre l'occasion de vous la lire ici tout entière telle que je la trouve dans l'histoire.

"L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité catholique, est une institution admirable, disait le Premier Consul. On reproche à ce chef l'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le Ciel.

"Quoi! dans le même pays se figure-t-on une autorité pareille à côté du gouvernement de l'Etat? Réunie au gouvernement, cette autorité deviendrait le despotisme des sultans. Séparée, hostile peut-être, elle produirait une rivalité nuisible, intolérable.

"Le Pape est hors de Paris, et cela est bien; il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant.

"Croit-on que s'il était à Paris les Vénitiens, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez nous, et qu'en résidant hors de chez nous il ne réside pas chez des rivaux, qu'il habite dans cette ville, Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques.

"Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer.

"Je ne soutiens pas ces choses, ajoutait le Premier Consul, par entêtement de dévot, mais par raison."

Eh bien! nous avons dit comme l'Empereur, j'en demande pardon à sa mémoire, nous avons répété ce qu'il a dit et ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Nous avons dit comme l'Empereur.

Cette institution pour les âmes, pour le gouvernement des âmes est la plus belle institution qui puisse être jamais. Et jusqu'à ce que M. Arnaud ait trouvé pour cette admirable institution des âmes une autre place, un autre siège, un trône plus à l'abri de toute suggestion étrangère, de tout inconvénient, de tout péril, jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée, jusqu'à ce qu'il ait démontré qu'on disait cela l'Empereur avait déserté la cause de la Révolution ou de l'esprit du dix-neuvième siècle, jusque-là je répéterai comme lui: c'est la plus belle institution pour le gouvernement des âmes. (Très bien! très bien!)

Cependant, Messieurs, et je finis là-dessus, je ne voudrais pas être monté à cette tribune pour ne faire que l'apologie, sans réserve, et du Ministère et de l'expédition. Oui, nous avons fait une faute, et je ne crains pas de l'avouer à cette tribune, cette faute, c'est de n'avoir pas pris au 20 décembre l'expédition du général Cavaignac en la doublant. C'est alors qu'il fallait expulser des troupes sur les rives italiennes, c'est alors qu'il fallait réclamer notre part d'action; nous aurions empêché les malheurs qui sont arrivés à Rome; nous aurions empêché le malheur le plus grand arrivé à Navarre. Nous ne l'avons pas fait. Pour moi, je le déclare, vous avez eu tort; il fallait nous occuper de l'expédition de la France préparée par le général Cavaignac.

Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? Non, ne l'avons pas fait parce que nous avons cédé à cet esprit que M. Jules Favre représente ici et qui n'était que trop représenté dans l'Assemblée constituante.

Un membre. A gauche. Et pas assez ici!

Voix à droite. Elle ne savait pas ce qu'elle voulait.

M. de Falloux, ministre de l'instruction publique. Et j'insiste sur ce point, qui sera le dernier, parce qu'il pèse sur toutes nos relations extérieures, parce qu'il pèse, et posera encore sur le fond de toutes les discussions parce que c'est une opposition radicale de principes en

tre l'Assemblée et nous. Voici l'esprit auquel nous avons cédé. C'est cet esprit qui, après avoir reproché à la monarchie ses points de vue et ses intérêts dynastiques, veut créer pour la République un point de vue que je me permettrai d'appeler dynastiquement républicain, qui néglige les intérêts permanents du pays pour ne voir que les intérêts des passions, à ce point de vue qui veut qu'on néglige les forces vives et normales d'une nation pour ne s'appuyer que sur des forces factices et sur des intérêts contestables, et la plupart du temps impossibles.

Ainsi, c'est à l'encontre de ce sentiment que se sont faites toutes les grandes choses dans notre pays. Permettez-moi d'en citer quelques exemples en peu de mots. Mais enfin, le catholicisme lui-même, que vous représentez comme si exclusif sous le cardinal de Richelieu, en a agi autrement. Lorsque Richelieu a cru que le premier intérêt de l'Eglise était de s'affranchir de la tutelle de l'Allemagne, il n'a pas craint d'armer les protestants pour la liberté de l'Eglise.

Lorsque Mazarin tenait dans sa main dévouée la jeune main de Louis XIV, il n'hésitait pas à lui faire signer le traité avec Cromwell.

Et qui donc a fondé la plus grande des républiques modernes, la république des Etats-Unis? N'est-ce pas la monarchie? C'est Louis XVI! et lorsque Washington a appris la mort de Louis XVI, la république américaine, dans la personne de son fondateur, a versé des larmes que la postérité a recueillies, et qui demeureront pour la mémoire de Washington un éternel honneur. (Vive approbation à droite et au centre.)

Eh bien! voilà ce que vous ne voulez pas comprendre pour la République, et c'est avec cela que vous avez perdu le Piémont! (Interruption à gauche.)

Je ne veux pas m'arrêter.

A droite et au centre. Parlez! parlez!

M. le Ministre. On a cité le Piémont hier; l'Assemblée ne permet elle de faire cette application?

Voix nombreuses. Oui! oui! —Parlez! parlez!

M. le Ministre. Vous aviez pour l'Italie, pour la Haute-Italie, la plus magnifique occasion qui fut jamais! Eh bien! vous avez paralysé alors le Gouvernement comme vous voulez nous paralyser nous-mêmes. Ce n'était pas peu de chose que la délivrance du Piémont et de Venise. Lorsqu'après les célèbres campagnes d'Italie, le Directeur voulut témoigner sa reconnaissance au général Bonaparte, vous savez comme il a accueilli notre armée; il lui offrit le plus magnifique drapeau, sur un des côtés duquel étaient écrits les mots de *Lodi, Arcola et de Montenotte* puis sur le revers de ces mots: *Livre 67 combats*.

Eh bien! cette armée, qu'avait-elle produit? Le traité de Campo-Formio, qui laissaient à la France l'Alsace et la Dalmatie, et qui fondait trente républiques, républiques cisalpines, républiques transalpines, républiques cisalpines, républiques transalpines; ce n'était pas peu de chose. Vous aviez donc là un grand avortissement. Ce n'était pas peu de chose que d'envoyer Venise et le Milanais; et, malgré ces soixante sept combats, on n'avait pu abattre qu'à cette demi-grandeur! Vous étiez avertis aussi d'une chose, c'est que vous livriez un pacte à vos ennemis au moment où ils se seraient trouvés libres.

Vous sachiez tout cela; il fallait donc prendre de grandes précautions; il fallait être trop heureux de trouver une grande puissance organisée, le royaume de Charles-Albert; il fallait vous saisir de son épée, qu'on appelait l'épée de l'Italie; il fallait vous en armer; vous ne l'avez pas fait. Pourquoi? Parce que c'était un roi. (Approbation à droite.—Interruption prolongée.)

M. Heeckeren. Oui! oui! on l'a avoué au comité des affaires étrangères.

M. de Falloux, ministre de l'instruction publique. Au lieu de vous dire: Cet instrument de la délivrance de l'Italie s'appelle le Piémont, je m'en empare et je combattrai avec lui et par lui, vous vous êtes dit: Cet instrument, il s'appelle Charles-Albert, le roi de Sardaigne. Eh bien! vous vous êtes dit: Je le laisserai périr ou le compromettre. (Explosion de murmures à gauche.—Assentiment à droite.)

M. Heeckeren. Cela a été dit le 25 juillet, dans le comité des affaires étrangères, par M. de Lamartine.

M. de Falloux, ministre de l'instruction publique. Ne le niez pas, les faits parlent plus haut que moi, et d'ailleurs, dans le comité des affaires étrangères, j'entends encore d'ici la parole éloquent qui défendit alors cette politique et les avens qu'elle laissa échapper. Au surplus, nous n'en avons pas besoin pour connaître cette politique, mais elle existe dans une mémoire, et, je le répète, les faits parlent plus haut que toutes les paroles. Voilà ce que vous avez fait. Je sais bien que vous avez à cela une grande réponse, car là où je crois voir un grand tort je cherche toujours une grande excuse. Eh bien, oui, vous en avez une que vous croyez grande, c'est de dire: Nous verserons beaucoup de sang, nous provoquerons des catastrophes épouvantables, mais nous arriverons à un régime magnifique, à la paix universelle, à l'unité entre les peuples.

Est-ce que l'unité a été jamais un gage de paix? Est-ce que l'Europe n'a pas été unanime? Est-ce que l'Europe n'a pas été pendant plusieurs siècles entièrement féodale? Est-ce que jamais nous avons vu répandre plus de sang qu'à cette époque (Bruit.)

Est-ce que l'Europe, sous Louis XIV, n'a pas été entièrement monarchique? Est-ce que l'unité monarchique n'a pas régné plusieurs siècles en Europe? Est-ce que ces siècles ont été exempts de batailles et de sang répandu? Non, cette paix universelle n'a pas existé, elle n'existera pas, parce qu'il faudrait pour cela détruire les lois primitives de l'espèce humaine. Voilà à quoi votre politique se hante toujours; nous en aurons plus tard la preuve dans la discussion de la loi sur l'assistance publique; vous ne voulez pas améliorer la

situation du pauvre sans détruire la situation du riche. Vous voulez faire, contre la loi de Dieu, qu'il n'y ait plus de riches ni de pauvres..... (Bruit)

A gauche. A la question!

M. de Falloux, ministre de l'instruction publique. Eh bien! sur les affaires étrangères, vous heurtez aux mêmes rêveries, aux mêmes impossibilités, et pendant que vous rêvez ces impossibilités, vous laissez tomber votre pays dans des abîmes... [Vive approbation à droite et au centre.]

CANADA.

MAGNIFIQUE PIÈCE D'EAU.

Parmi les embellissements utiles qui ornent la ville de Montréal, on peut sans contredit signaler le vaste réservoir de la côte à Baron. Les personnes qui s'y sont transportées, on lui, le dimanche, en font le lieu de leur promenade, ont déjà pu juger de l'heureux choix de l'emplacement, et de l'importance du travail.

Ce réservoir est destiné non-seulement à fournir de l'eau à une partie de la ville, mais à devenir, quant à ses dépendances, une des plus belles places d'agrément par le concours de la vue, du bon air, de la fraîcheur et de l'ombrage.

Voici un état de la capacité, des dimensions et du coût de ce réservoir.

DIMENSIONS	
Ouverture	220 pieds de long sur 150 de large.
Fond	186 " " sur 110 "
Profondeur	20 " " " "

CONTENANCE

3,240,657 gallons mesure impériale.

COUT.

pour achat du terrain	£750 0 0
pour l'excavation	631 1 0
Tuyaux en fonte pour conduire l'eau du fleuve au réservoir	1321 11 8
Pour garnir les parois du réservoir en pierres concassées, une couche de ciment dans le fond, un rebord de gazon en dedans et en dehors et une allée au tour.	161 8 2
pour clôture	229 12 11
Partie de l'excavation fait dans la rue St. Denis par l'inspecteur des chemins pour placer les conduits.	89 6
Payé à divers pour charroyage, matériaux, ouvrage en brique.	465 10 1
	£3648 4 4

SYSTEME DE DOUANE.

L'échange libre réciproque, dit le *Novo-Scotian*, avec les vingt millions d'habitants qui vivent à côté de nous, nous donnerait tout ce qu'il nous faut. Les Américains ont besoin de charbon, de fer, de poissons, de bois, etc., produits des colonies, et nous avons besoin de leurs grains et de leurs manufactures. Bien qu'il soit très évident que la réciprocité commerciale serait avantageuse à tous les partis, nous ne pouvons nous empêcher de voir que la question est surchargée de difficultés. Le gouvernement américain sera pressé de tenir à la politique de protection, par les compagnies de mines de la Pennsylvanie, les marchands de bois du Maine, et les pêcheurs du Maine et du Massachusetts. Les américains peuvent faire mieux sans nous, que nous pouvons faire sans eux. Nous ne pouvons leur offrir que des millions de chaudières en échange d'un nombre dix fois plus. Un relâchement dans le traité qui garantirait au peuple des colonies le droit exclusif de pêcher dans l'espace de trois milles en mer le long des côtes sera probablement le point sur lequel les négociations tourneront. Les Canadiens désirent naturellement un débouché pour leurs produits agricoles, et de concert avec les habitants du Nouveau-Brunswick voulant donner une nouvelle activité au commerce de bois seront prêts, pensons-nous, à accepter cette proposition. Les autres colonies ayant plus à donner et moins à attendre par les changements proposés, réfléchiront probablement et proposeront soigneusement les arguments pour et contre l'admission des pêcheurs américains dans les limites prescrites par le traité. *Minerve.*

BONNE NOUVELLE!

Les citoyens de Montréal ont décidé, il n'y a que quelques semaines, d'engager le crédit de la cité pour £125,000 afin de faire terminer le railroad du St. Laurent et de l'Atlantique. C'était la question la plus importante, disons-nous, sur laquelle le conseil de notre ville ait jamais été appelé à décider. Nous avons félicité les citoyens sur cette décision et nous les félicitons encore plus sur le résultat honoreux qu'elle a eu.

Déjà les contrats d'entreprises sont passés, et le railroad sera terminé avant trois ans. John Young, éc., et A. Galt, éc., se sont rendus à Portland, après avoir obtenu la garantie de la ville, pour faire des engagements au nom de la compagnie. Leur mission a été fructueuse avec beaucoup d'efforts, ils ont conclu des arrangements avec MM. Black, Wood & Compagnie pour faire terminer l'ouvrage, pas plus tard que trois ans. Le contrat n'attend plus que la sanction des directeurs de la compagnie, et il n'y a pas à douter qu'il ne soit accepté de suite. Les mêmes MM. Black, Wood, et Cie., ont aussi contracté pour construire la partie du chemin de l'autre côté des lignes, avec la compagnie de Portland, dans le même espace de temps.

Dans trois ans Montréal aura une route d'ouverture,

à toutes les saisons de l'année, pour un port sur l'Océan Atlantique; et dans le mois de septembre prochain le rail-road sera fini jusqu'à Sherbrooke. Go ahead!!

Pour achever la ligne jusqu'à Sherbrooke il faudra à peu près £200,000. MM. Black & Cie. recevront en paiement les billets de la cité de Montréal pour £125,000, ils prennent eux-mêmes des parts pour £25,000; puis ils recevront ensuite les billets de deux corporations, le Séminaire et la compagnie des terres de l'Amérique Britannique, au montant de £25,000 chaque. Quand la ligne sera terminée jusqu'à Sherbrooke, la compagnie aura droit à la garantie du gouvernement pour l'autre moitié et M.L. Black & Cie. recevront cette garantie en paiement. Minerve.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 14 SEPTEMBRE 1849.

AVIS A NOS ABONNES.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos abonnés que nous espérons pouvoir effectuer les projets d'amélioration que nous mentionnâmes en prenant la direction des Melanges. Nous commencerons un nouveau volume le 21 ou le 25 du courant. Le format des Melanges sera agrandi, de manière à contenir 5 colonnes de matières. Nous donnerons un feuilleton, que nous supprimerons au besoin. — Nous avons renouvelé les caractères de notre imprimerie, et nous prenons les moyens d'améliorer la partie typographique. Enfin, nous aurons, à compter de ce jour une Collaboration qui donne à nos souscripteurs la certitude de trouver sur notre feuille les nouvelles les plus intéressantes des Canadas et des autres Provinces Britanniques, ainsi que des chroniques, des revues de journaux, etc., etc. Après tant d'efforts, nous espérons que nos abonnés voudront bien être exacts à payer; nous regrettons de dire que plusieurs sont bien arriérés — Nous ne pourrions que louer ceux qui nous paieront un semestre d'avance.

LE CORRESPONDANT ANNEXION.

Quelques laïcs, qui ne peuvent être suspects aux partisans de l'Avenir et du Moniteur, vous ont exprimé de la manière la plus sincère et la plus franche leur profond mécontentement au sujet de différents articles sortis des presses de ces deux journaux. Impossible maintenant, nous ont-ils dit, de se dissimuler qu'il y ait de l'irréligion, de la haine et de la mauvaise foi cachées sous ces écrits. Si ce n'est pas absolument du voltairisme, c'est au moins de l'ex-constitutionnel de Paris, tout pur. Telle est aussi notre opinion à nous, jusqu'à preuve du contraire. Pour laquelle preuve nous demanderions enfin à nos adversaires un exposé simple et net de leurs principes et de leur but. — Qu'êtes-vous, que voulez-vous? — Êtes-vous monarchistes, républicains, démocrates, socialistes? Est-ce bien l'annexion que vous voulez? On le bouleversement de la société et de l'ordre, l'indifférentisme, l'impunité, le protestantisme? Voulez-vous des places? — Un second Ledru-Rollin vous promet-il de vous donner la lune si vous servez bien son ambition? Car enfin, MM., on ne sait vraiment, jusqu'ici, à quoi s'en tenir sur votre compte. Si vous êtes républicains, nous respectons encore un coup le républicanisme, tel que nous l'entendons et que l'entendent tous les amis éclairés de la religion et de l'ordre. Que vous soyez annexionnistes, nous ne vous le reprocherons pas; ce n'est pas une question religieuse; nous déposerons simplement, quand nous le croirons utile, nos calmes observations à côté des vôtres. Mais on vous entend chaque jour déclamer contre les institutions de l'Eglise, contre le clergé que vous attaquez en corps, ou dont vous relevez, avec un amer dédain, avec une profonde malveillance, quelques griefs individuels, isolés et souvent calomnieusement inventés. Vous jetez à la face auguste du pontife de Rome, l'ouït du Seigneur, des paroles indignes et outrageantes. Et si on se prend alors à vous les reprocher, comme une véritable trahison dans la cause catholique, vous poussez les hauts cris; c'est l'intolérance, c'est l'oppression, c'est l'abus le plus criant pour un siècle de lumières; et vous voilà, d'adime en adime, en lutte acharnée, révoltante, absurde, contre un corps que l'on est toujours forcé de respecter et d'aimer, tant qu'on n'a pas perdu sa foi et son cœur. Oh! ce n'est pas, MM., par de tels moyens que l'on tend à une réforme salutaire, ce n'est pas à ce prix, au prix du respect, de la reconnaissance et de la foi, que l'on fait prévaloir une cause légitime et d'honorables principes....

Nous avons cru ne pouvoir passer sous silence la diatribe du correspondant "annexion" contre le clergé, et aussitôt le cri d'indignation s'est fait entendre, et le public a su que nous étions les hommes les plus injustes, les plus despotes, les plus cruels qui se soient jamais vus sur les bords du Saint-Laurent. — Nous avons mis l'attaque toute entière sous les yeux des lecteurs et nous l'avons discutée. "Annexion" répond, mais dans sa réponse il est loin d'imiter notre impartialité; il ne cite que quelques lignes qui ne renferment qu'une partie de l'argumentation. Tout le préambule d'Annexion n'est qu'une de ces amplifications dans le style voltairien, telles qu'elles sont stéréotypées dans toutes les imprimeries des ennemis de l'Eglise pour être reproduites à chaque discussion religieuse.

Voici de reste comment il s'exprime dans le numéro du 11 septembre du Moniteur Canadien, au sujet de notre critique et de nos justes reproches:

Monsieur le Directeur, "Supposez que nous fussions venus au monde, du temps des Manichéens, du temps de Galilée, du temps des Albigeois, ou enfin du temps de la "sainte inquisition;" supposez, seulement que nous eussions en l'infortune de nous trouver récemment en dedans des murs de la ville éternelle, quelle n'eût pas été la tristesse de nos destinées?... "Paraissent sur la scène au temps des "grandes charités inquisitoriales," nous eussions inmanquablement fini nos jours, au milieu des flammes, ou étouffés de la main d'un "pieux cénobite Italien, Français ou Espagnol;" "Paraissent sur la scène, à l'heure actuelle, dans les états de l'Eglise romaine, nous serions inmanquablement tombés avec les héros du brave Garibaldi sous les coups "d'indulgent césars de la Tiare sanglante du successeur de St. Pierre..."

"Mais, M. le Directeur, non seulement les rédacteurs des Melanges Religieux m'étonnent et me consternent, par leurs hauts cris et leurs terribles menaces, mais ils me surprennent et m'épouvantent par leur étrange manière d'établir et de mettre en pratique leurs doctrines et leurs principes.

"Escobar prêchait la morale d'une main et de l'autre lui faisait des niches. Quo d'hommes semblables n'y a-t-il donc pas, en certains lieux, en Canada?"

Jugez-en par vous mêmes; et pour cela regardez un moment du côté de certaine imprimerie religieuse de cette ville; c'est là le domicile élu de nos Escobars modernes.

"En voici toujours certainement deux pour le moins qui y ont tenu leurs logements.

"Le jeune moineau non tonsuré qui présidait encore tout dernièrement à la rédaction des Melanges Religieux, s'égosillait et s'évertuait à force de crier d'une voix nasillard, "la vérité, toujours la vérité et rien que la vérité;" cependant, il mentait journalièrement comme un carme en temps de carême.

"Que font à leur tour ses plus heureux, ou même temps que plus mérités successeurs, dans la sainte chaise éditoriale?"

"Oh! ces "bienheureux prédestinés," ces "vermeils" chaotiques, ce qu'ils font? Ils montent jusque sur le toit des maisons pour faire entendre des paroles de paix, d'humilité, de tendresse et de fraternité, mais c'est pour leur donner du pied de toutes les forces, un instant après."

Voyez en effet la conduite tenue, en cette circonstance, à mon égard, et dites si jamais il fut contradiction plus formelle entre les paroles et les actions? si jamais moquerie plus complète fut offerte à l'esprit évangélique?"

Que font les rédacteurs des Melanges Religieux?"

"Feignant une douceur sans égale ou voulant à tout prix gagner le ciel en se conformant au précepte de Jésus-Christ qui dit à ses apôtres: soyez doux et humbles de cœur et le royaume des cieux vous sera réservé." Ils commencent par poser en principe qu'il ne faut jamais répondre à l'injure par l'injure, et certes ce ne sera pas moi qui leur en ferai un reproche. Cela trait mal à qui que ce fut....

"Mais, voyez comme la faible humanité se fait sentir partout et jusque chez les "infaillibilités" de la terre; voyez comme elle perce même à travers les plus belles enveloppes, même de dessous "le cilice et les plus épaisses soutanes."

"Dieu nous en préserve, s'écrient les Melanges Religieux, nous ne répondrons pas par l'injure à l'injure. Nous nous bornerons à adresser à notre amer ennemi quelques calmes considérations." Malheureusement, la prière des "pieux rédacteurs" n'est pas goûtée du ciel! Dieu ferme l'oreille aux vœux de ceux dont il pénètre jusqu'aux plus intimes pensées, et la "bourrique" laisse, sans y songer, percer le signe qui la trahit.

"A peine ont-ils tracé quelques lignes seulement, que déjà nos "chers cénobites" se mettent au jour dans la laideur d'une hideuse nudité. Nouveaux Don Quichotte, se créant des ennemis imaginaires dans les moulins à vents, les Melanges Religieux, tombant soudain de la hauteur factice où ils s'étaient d'abord élevés, se laissent aller contre ma pauvre individualité à toutes les fureurs et à tous les emportements de deux "bénédictins se disputant la vente d'une poignée d'indulgences." "Annexion" selon eux, est un monstre sans pareil; il a une voix de charad, il est mal habile, grossier, brutal; c'est un "démagogue impudent, un homme d'argent vil et égoïste.".....

Nous nous abstenons de tout commentaire sur cette édifiante et pacifique citation; nos lecteurs pourront conclure; grand nombre même sans doute après y avoir jeté un rapide coup d'œil, diront:

"Tout ceci sent le J. F...."

"Crachons dessus, passons outre.

Pour les expressions injurieuses qu'"annexion" nous reproche, il est à observer qu'elles ne sont pas aussi injurieuses dans notre texte, qu'il a eu soin de le faire paraître; il a tronqué notre texte, afin de le faire plus avantageusement servir à sa cause. Toutefois, nous pouvons avouer que quelques expressions sont peut être trop énergiques; mais nous étions attaqués, grossièrement et violemment attaqués....

Quant à la partie de l'écrit "d'annexion" où il discute nos raisonnements; il tronque encore ces raisonnements, et tous nos lecteurs nous rendront justice, en se donnant seulement la peine de relire notre article, dans le numéro du 4 septembre. Nous nous formellement ce qu'il nous fait dire sur les garanties pour la religion; nous n'avons pas dit que le gouvernement ne laissait pas ou laissait moins de garanties que le gouvernement américain.

Toute la réponse "d'annexion" se borne donc à quelques injectives et à de fausses interprétations. Nous discuterons plus tard, s'il y a lieu, cet article, qui de l'aveu de l'auteur, n'est point encore complet.

Nos adversaires ne doivent pas se dissimuler que, par leur conduite et leurs écrits, ils se font plus de tort qu'ils ne nous en font à nous mêmes. Il est peu de catholiques impartiaux et sensés qui ne se lassent et s'indignent de tels procédés. Et qu'on ne nous accuse pas de nous acharner pour la perte de ces journaux; leur mauvaise fortune était prédite avant que nous eussions pensé, nous, d'écrire une seule page contre eux. Nous éprouvons même un sentiment pénible quand nous songeons que les directeurs ou collaborateurs de ces journaux se sacrifient, pour la plupart, aux desirs de quelques individus sans principes et sans conscience, qui sont bien aises de vomir, par la voie de leurs feuilles, la rancune et la haine qu'ils veulent au clergé de qui ils tiennent non seulement leur éducation dont ils abusent, mais encore peut être les places qu'ils occupent et le morceau de pain qu'ils mangent.

Maintenant pour répondre à l'article du Moniteur, dans son numéro d'hier, nous nous contentons de dire qu'il tronque encore de plus belle et d'une manière plus impudente notre texte et notre véritable pensée. La première partie de ce fameux article mériterait d'être reproduite; nous regrettons beaucoup de ne le pouvoir faire cette fois, vu le manque d'espace dans nos colonnes.

Nous avons véritablement dit, et voulu dire, et de plus nous disons: "que notre cause est celle du catholicisme, de la morale, de l'ordre, de l'impréscriptible "droit," et que nous nous croyons dans "l'infaillibilité" en défendant cette cause de dix-huit siècles, que certains journaux ne tendent qu'à ruiner par leurs incessantes attaques contre les droits de l'Eglise, contre le Pape, contre le clergé; parce qu'ils savent bien que de-

crier le clergé, le ridiculiser, le calomnier, c'est diminuer le respect et la confiance qu'on n'a pour lui, c'est entraver son œuvre; c'est se rendre coupable d'un attentat que l'on peut, sans exagération, appeler sacrilège.

Le Moniteur n'est pas assez absurde pour croire que nous prétendons comprendre dans cette cause de dix-huit siècles, des questions laissées libres aux discussions de tout le monde.

Nous n'avons pas besoin de la satisfaction d'une rétractation, puisque notre accusation n'est qu'une insinuation générale dans la quelle il peut avoir sa part, tout aussi bien que les inspirés des démagogues de Rome, des socialistes de Paris et de tous les écrivains irréligieux. Nous savons bien que lui, Moniteur, ne veut point le pillage, le sacrilège et le massacre; mais pourrait-il répondre des effets produits dans la société par ses écrits, ceux surtout, de ses correspondants, si personne ne réclamait contre eux?...

Eh bien, nous lui accordons la liberté de la presse, l'abus même, s'il le veut; mais nous réservons toute nos colonnes, s'il le faut, pour réclamer contre cet abus. C'est la seule coercition que nous ayons le droit d'y opposer. Et c'est aussi tout ce que nous avons prétendu lui dire précédemment.

Le Montreal Gazette nous interpelle pour savoir de nous si un Ange aurait vraiment favorisé de sa visite notre ville de Montréal. Les Rédacteurs des Melanges n'ont rien d'officiel à cet égard et laissent à la Gazette le soin des perquisitions. Mais il leur paraît évident qu'il y a dans Montréal plusieurs diables qui veulent se transformer en Anges de lumière. Un de ces diables visite fréquemment un certain Bureau, ce qui fait que le gentilhomme qui y écrit et s'occupe habituellement maniaque. Nous informons du fait le public, afin qu'il se tienne sur ses gardes. La Gazette ne pouvant satisfaire l'avidité curieuse de ses pieux lecteurs, pourra les dédommager en leur transmettant dans ses colonnes cette importante information.

MGR. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET VENISE.

On lit dans le Moniteur, journal parisien: "Les journaux ont publié une lettre de M. l'archevêque de Paris à M. le ministre des affaires étrangères au sujet de Venise. Nous sommes autorisés à affirmer que cette publication a eu lieu sans la participation de M. l'archevêque, et, à son grand regret."

Nous sommes priés de ne pouvoir publier en entier la lettre de Mgr. l'archevêque de Paris dont parle le journal parisien; nous en donnerons du moins imparfaitement les passages les plus saillants. Mgr. l'archevêque donnant carrière aux épanchements de son cœur, lit, en parlant de la question de Venise: "A mes yeux, c'est une question éminemment morale, une question de justice, d'humanité et de haute civilisation. Je me souviens que plus d'une fois, dans les temps anciens, l'Eglise éleva sa voix pour défendre des cités et des peuples malheureux...."

"L'Autriche se refuse à toute concession, à toute promesse de constitution, elle n'écoute pas les représentations timides des puissances; elle se refuse à négocier. Seule, elle veut dicter à la ville rébellé les conditions du présent et de l'avenir. Et qu'elles sont ces conditions? Sont-elles admissibles, tolérables? L'Autriche qui ne veut rien se laisser imposer ni conseiller, mettra-t-elle dans ses procédés envers Venise, au moins quelque générosité? N'obligera-t-elle pas cette ville infortunée à choisir entre le déshonneur et le désespoir?"

"Se rendre à merci et sans conditions, charger le peuple du fardeau d'une dette énorme, sous laquelle il ne peut manquer de succomber, chasser de la ville cinq cents officiers de marine avec leurs familles et les envoyer sans ressources en exil, choisir parmi les premiers citoyens quarante victimes que le pardon de l'amnistie ne couvrira pas, établir un despotisme militaire, sans frein, sans limite, avec un état de siège indéfini accompagné d'exécutions quotidiennes et d'impôts arbitraires;" — voilà dit-on les conditions de l'Autriche; voilà comment elle punit le crime de ce peuple qui a osé profiter, à un moment donné, de la situation de l'Italie et de quelques circonstances favorables pour se souvenir de son existence et vouloir être par lui-même!

"Quand on demanderait seulement à l'Autriche de n'être pas cruelle et trop inexorable envers un peuple malheureux, redoublé par la force des armes et le jeu des révolutions partie intégrante de son empire, qui pourrait croire qu'elle voudrait obstinément s'y refuser?....."

"Cette œuvre est digne de la France. Malheur au gouvernement qui assisterait d'un œil sec à l'agonie et à la mort d'un peuple vaincu! Que dit l'histoire et que dira à tout jamais la postérité de ceux qui ont laissé égorger et partager la Pologne? Venise est sans doute d'une moindre importance; mais le droit d'un peuple n'est pas moins sacré que celui des grands.... etc. etc."

L'Avenir, de cette ville, en reproduisant cette lettre l'accompagne de remarques qui paraissent nous être adressées, à en juger par certaines allusions: nous citons textuellement ses paroles:

"L'archevêque de Paris vient de répandre un baume inappréciable dans les âmes vraiment républicaines, philanthropiques, en signant une pareille production. Il arrive si rarement que les hommes de son état fassent cause commune avec les opprimés politiques, avec les peuples tyrannisés, surtout quand ils sont faibles, que l'on voit avec un double plaisir, les démarches faites en ce sens, lorsqu'elles le sont par les hommes du clergé.

"Nous ne pousserons pas plus loin nos remarques laissant le lecteur faire ses propres réflexions sur ce document qui mérite d'être conservé. Nous n'en dirons pas plus, crainte d'offenser la gent des bonnes âmes, qui finirait peut-être par croire que "l'archevêque de Paris est un apostat, un homme de talent d'ailleurs, mais qui s'égare et s'éloigne du bien." Nous ne serions pas du tout surpris de le voir attaquer et maltraiter, comme l'a été le brave et honnête Père Ventura, quand il a osé proclamer la vérité sur les affaires Italiennes."

Les observations de l'Avenir ne renferment-elles pas une contradiction formelle avec ses principes avoués? De plus ne prouvent-elles pas que les jeunes Collaborateurs savent embronchier et confondre les questions les plus distinctes? — Vous prétendez, messieurs, que lo

clergé ne doit nullement se mêler de politique, et cependant vous élevez jusqu'aux nues un évêque qui exhorte sa nation à intervenir par les armes en faveur d'une ville. Vous prétendez enchaîner le prêtre dans la sacristie, et si l'archevêque de Paris en sort pour parler en faveur de ceux dont la cause vous plaît, vous le laissez sur le pavais. N'est-ce pas vous contredire? Oh! nous le savons maintenant, si le clergé voulait parler pour vous, vous trouveriez bon qu'il se mêlât de politique et vous lui feriez une apothéose.

Vous parlez ensuite du Père Ventura (car, chose étrange! cette gent monacale, ce calotin est devenu votre toutou), et vous craignez que la gent des bonnes âmes ne traite l'archevêque de Paris comme elle a traité ce brave et honnête moine. — Eh! bien, Messieurs, vos prévisions sont fausses; ce sont vos pareils qui ont maltraité Mgr. l'archevêque de Paris. Nous allons vous en fournir la preuve: écoutez l'Univers du 18 août, voici ce qu'il dit:

"Le Journal des Débats, qui se prétend animé pour Venise du plus tendre amour, ne saurait souffrir qu'un évêque s'avise de partager ce sentiment. Aimer Venise, la plaindre, demander qu'on fasse quelque chose pour elle, c'est se mêler de politique, c'est intervenir dans les affaires temporelles. Or, le Journal des Débats a depuis longtemps démontré que le clergé ne peut, sans se rendre coupable du plus abominable sacrilège, toucher aux affaires temporelles, à la politique. Puis M. l'archevêque a eu le malheur de dire qu'à une certaine époque il y avait eu peut-être quelque gloire et quelque sagesse à faire la guerre. Sur quoi le Journal des Débats reprend de son ton tout voltairien: Nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler que le chef spirituel de son église a compromis son trône temporel, précisément pour n'avoir pas voulu faire la guerre. Son Eglise! Il paraît que le Journal des Débats n'appartient pas à l'Eglise catholique; en vérité, nous nous en doutions."

Messieurs les Collaborateurs voilà le langage du Journal des Débats, ennemi du clergé: c'est pour vous un pied de cochon, n'est-ce pas?

Maintenant, que dit l'Univers, ce dévot, ce saint, ce calotin, selon le style de nos antagonistes? Il dit que toute la question entre le Journal des Débats et Mgr. l'archevêque est de savoir si la guerre en faveur de Venise eût été une guerre injuste... Et plus loin il ajoute: "Le droit des Autrichiens sur Venise est pour le moins douteux et contestable." L'Univers aurait pu ajouter que Mgr. Sibour n'a pas poussé Venise à se révolter, mais qu'il a seulement dit à la France: Poussez un cri, et l'Autriche traitera plus humanement sa proie.

Quant au rapprochement que l'Avenir fait entre la conduite du Père Ventura et celle de l'archevêque de Paris, il est tout dénué de fondement, et pour en convenir encore nous nous en sommes dit avec l'Univers:

"La cause de Venise ne peut être sans injustice assimilée à la cause de la République romaine. Le droit des Autrichiens sur Venise est pour le moins douteux et contestable: le droit de la papauté sur Rome ne l'est en aucune manière; à Venise, la République est le gouvernement national et traditionnel; à Rome, la République était la destruction du gouvernement national et traditionnel; Venise est restée pure des excès de la démagogie, la République romaine s'est roulée dans la fange et dans le sang; Venise brisait les chaînes de l'Eglise, la République romaine enchaînait l'Eglise de fer."

Pour compléter ce contraste il faudrait répéter ici, tout ce qui a été dit précédemment sur le pouvoir temporel du Pape, dont la nécessité est reconnue par toutes les nations catholiques, puisqu'elles se sont levées en masse pour rétablir ce pouvoir.

CHRONIQUE DES MELANGES RELIGIEUX.

ALBUM DE LA MISÈRE. — La livraison d'Août de l'Album de la Misère vient d'être livrée aux lecteurs. Elle renferme: 1° le 21 chapitre de la 4e partie de l'histoire de Napoléon, par Marco de St. Hilaire; 2° la suite de La pitié de Lion, qui, comme je l'espère, ne nous présente pas le spectacle d'un duel, bien que les motifs qui préviennent celui-ci ne soient pas absolument tous ceux qu'il était possible de désirer; 3° la fin de José Juan, le pêcheur de perles, nouvelle sans intérêt et sans but, quoiqu'écrite avec facilité; 4° les chapitres 16, 17 et 18 d'un de Perdue deux de troupes. Cette intéressante production Canadienne continue à mériter une place honorable dans l'Album, et doit contribuer pour sa bonne part à la vogue que doit acquérir nécessairement cette publication périodique. Comme dans le reste d'un de Perdue, le Chapitre XVI offre une énorme dose de merveilleux, qui ne déplaît pas, tant que ça ne touche pas à l'exagération; je crains que ce 16e chapitre ne soit pourtant pas totalement à l'abri de ce dernier reproche, par exemple, à l'endroit où Trim malmène François Caco. Au reste, ce n'est là qu'un léger manquement, qui se pardonne bien facilement; car, non offenser parus mentis. Quant aux caractères, ils se sont améliorés ou ne sont pas, surtout l'auteur Dr. Riard, qui est maître-passé en fait de crimes et d'affronter. — L'Album se termine par deux petits articles d'Economie Domestique, un rébus qui nous parle "d'un fourche Forban" qui "vendit par lettre un vaisseau anglais" saisi je ne sais où, et finalement une chanson qui a pour titre "Mon meilleur bonheur."

Je m'attache, comme l'on voit, à donner chaque mois une idée des articles de l'Album de la Misère; il peut se faire cependant qu'on n'aperçoive pas quel est en cela mon but. Le voici: Cet Album étant à Montréal la seule publication littéraire que nous ayons en français, il serait bon de l'encourager si elle le mérite, afin de la soutenir et de lui assurer une existence prolongée; or, si je me souviens bien, la Minerve a dit vers le mois de Mai dernier que ce recueil de littérature ne recevait du public qu'un patronage bien faible, et qu'il pourrait se faire qu'il ne se publiât plus après l'année courante. On devra donc sentir maintenant que mon dessein, en attirant de temps à autre l'attention du public sur cet Album, est de le lui faire mieux connaître et apprécier, et de contribuer ma quote part, au soutien des bonnes publications littéraires en Canada.

COMTE DE NORFOLK. — Les habitants du Comté de Norfolk viennent de donner un dîner à leur représentant, l'hon. J. H. Boulton, comme témoignage de leur satisfaction de sa conduite au Parlement. M. Boulton est comme l'on sait, un des chauds appuis de la présente administration.

ANNEXION. — Il va se publier à Hamilton un journal anglais en faveur de l'annexion du Canada aux E. U.!! Il sera imprimé à l'imprimerie du Spectator, l'organe reconnu de Sir Allan McNab. Cela montre quelle est la mesure de la loyauté des Tories.

M. DE JUDICATURE.—La presse continue à faire cir- culer à ce sujet mille et un bruits. Je pense, pour ma part, que le nouveau Bill de judicature ne viendra pas en force avant le mois de Décembre prochain.

L'HON. M. PRICE.—Le Globe de Toronto, bien informé d'ordinaire, annonce que l'hon. M. Price cesse au mois de Novembre de faire partie du Ministère; je le regretterais; car, au dire de tous les partis, M. Price est un bon patriote, un homme capable et un ministre intègre.

SIDÈRE DU GOUVERNEMENT.—La rumeur est très incertaine sur ce point. Pourtant on commence à assurer que la prochaine session, qui se tiendrait cet hiver, aurait lieu à Québec. Toujours est-il qu'on est encore dans un doute réél, et pour ma part, je commence à croire qu'il n'y a encore rien de décidé là-dessus.

POLICE.—Le Conseil Municipal de cette ville a décidé que la police serait augmentée de vingt hommes, et munie d'armes à feu. Les cornétables spéciaux ont été remerciés.

LA PRESSE.—Les journaux toriens continuent leur langage insultant envers Lord Elgin; ils dénaturent tout, et imaginent mille et une nouvelles toutes plus fausses les unes que les autres. Les journaux socialistes et irréligieux redoublent l'acharnement contre la Religion, le Pape et tout le clergé, qui, selon eux, ont légué et ne savent plus leur devoir. La presse religieuse, la presse de l'ordre répond victorieusement, avec une énergie et une vigueur qui lui font le plus grand honneur. Quant à la presse protestante, elle se réjouit des attaques des mauvais catholiques de la presse socialiste, et elle paraît s'attendre à voir celle-ci se déclarer bientôt franchement être en faveur des principes et doctrines de la première.

LE PARLEMENT.—Le Parlement est de nouveau prorogé par Proclamation au 8 Octobre pro forma.

LES BRUITS.—Il circule en ce moment des bruits à n'en plus finir. On dit que Lord Elgin ne doit plus revenir à Montréal, sans doute (?) pour plaire aux Tories! On dit encore que M. Black, M. C. S. Chénier et M. Meredith ont refusé d'accepter des places de juges; cela paraît certain. On dit enfin que d'ici à huit jours les Bureaux Publics vont recevoir ordre de se préparer à quitter Montréal; c'est ce dont on peut raisonnablement douter.

LE GOUVERNEUR.—S. E. Lord Elgin est arrivé à Niagara vendredi dernier, mais il n'a pu y rencontrer le général Taylor qui est de retour à Washington, où il est dans un grand état de faiblesse. Il paraît que Son Excellence est partout reçue avec enthousiasme et respect malgré les menaces et conseils des journaux toriens.

L'AMI DE LA RELIGION.—L'Ami de la Religion et de la Patrie de Québec a dû repartir aujourd'hui. Nous nous réjouissons de son retour sur la scène; c'est un auxiliaire de plus.

GLACE, GLACE.—Les journaux de Sherbrooke rapportent qu'il y a eu dans les environs des glaces, qui sont beaucoup de mal au bled d'inde et aux pommes de terre.

LE CHEVALIER MCNAH.—McNah, qui est de retour d'Angleterre, est en cette ville depuis mercredi, arrivant du Haut-Canada, où les journaux toriens font le plus grand récit des pompeuses réceptions qu'il n'y a point eues.

DEUX MINISTRES.—Les Honorables Lafontaine et Morin sont à New-York de leur mission à Halifax.

NOUVEAU CONTRAT.—M. John Ryan, dit le Pilot, vient d'offrir de transporter les malles entre cette Ville et Québec moyennant \$4, 15 0 par voyage. C'est la soumission la moins haute qui ait encore été faite.

DES CONSEQUENCES.—L'hon. M. Lafontaine vient de pétitionner la Corporation, pour en obtenir la somme de \$716, montant des dommages faits à sa propriété par les émeutes et aux mois d'Avril, d'Avril.

M. LAFONTAINE.—L'hon. M. Lafontaine est arrivé en cette ville depuis mercredi.

M. CARON.—L'hon. M. Caron est monté de Québec jeudi matin.

CHARLES EDUARD.

NOUVELLES D'EUROPE.



L'ARRIVÉE DU STEAMER EUROPA.

De 5 jours plus récentes,

ANGLETERRE.—Le choléra allait toujours croissant.

HONGRIE.—Le London News en commentant sur les causes et les résultats de la chute de la Hongrie, dit qu'on pense généralement par tout le continent que le général Hongrois s'est rendu avec son armée à Paskewitch sur une promesse faite par le commandant Russe que le Czar assurerait l'indépendance de la Hongrie.

ITALIE.—La Gazette de Milan du 24, mentionne le fait important de la capitulation de Venise qui a eu lieu le 22. Les termes convenus sont sans condition et fondés triplement sur la proclamation du maréchal Radetzki, publiée le 14. Le siège bien que terrible pour les Vénitiens durant toute sa durée, a aussi été très-désastreux pour les assiégeants. Les officiers Autrichiens estiment leur perte par le choléra et la fièvre à 20,000 hommes.

SECOND RAPPORT.

Le Steamer Europa est arrivé à Boston, hier midi, et le télégraphe a transmis les nouvelles suivantes depuis son arrivée.

ROME.—Monseigneur Sarreri a pris les rênes du Gouvernement, le Gén. Oudinot ayant été rappelé par le gouvernement Français. Il devait avoir laissé Rome avec 10,000 hommes de troupes le 22 ult, transmettant le commandement en chef à Rostolar, qui, bien qu'un peu ami du despotisme est un con jureur magnifique de la cité éternelle. On dit que Radetzki se propose de passer à Rome pour se rendre à Gaète.

La garnison sera diminuée, mais on ne sait pas si c'est pour des motifs politiques ou autres; cependant on ne s'attend à aucune hostilité entre les diplomates Français et Pie IX. Tout n'est pas encore arrangé, tant s'en faut.

FRANCE.—Rien d'important politiquement parlant. On assure qu'un changement de ministère se prépare, mais cette assertion n'est pas fondée, si ce n'est sur les désirs de ceux qui visent à la dissolution de la présente administration. (Traduction de la Minerve.)

On a eu l'obligeance de nous écrire ce qui suit, de Granby :

ACCIDENT.—Le 1er Septembre, vers 3 heures P. M. le feu prit à la maison de M. John Saxton, dans le township de Roxton. Depuis plusieurs semaines des coquilles (ou ripes) avaient été amassées sous une remise attenante à la maison devant laquelle on fosait du feu.

Le vent soufflant de ce côté porta le feu dans les coquilles et de là la flamme porta dans le grenier où était tout le ménage qui fut consumé, ainsi que la maison, les granges et toute la récolte qui y était amassée. Un enfant de 8 à 9 mois fut sauvé du milieu des flammes et de là fumée, par une servante; le maître en a été quitte pour avoir eu les cheveux brûlés en souvant son argent; le reste de la famille s'est sauvé presque nu.

Dimanche, 9 septembre, Monseigneur l'Evêque de Montréal a conféré, dans l'Eglise de l'Industrie, l'ordre du sacerdoce à M. E. Champagnier. Et, lundi, dans l'Eglise de St. Laurent, Mgr. le Coadjuteur a élevé à la même dignité M. F. C. Guyonard.

CORRESPONDANCE.

MESSIEURS LES REDACTEURS,

Voulez-vous bien passer les lignes suivantes à M. Dumesnil, Auteur des Réflexions Préliminaires sur les vrais principes politiques, et aussi autour de la brûlante correspondance qu'il adresse à Bibliophile, dans votre numéro du 7 courant.

M. Cl. Dumesnil trouve que Bibliophile en jugeant les susdites Réflexions Préliminaires, a fait preuve de mauvaise volonté et d'injustice; que ce B. avec ses principes multivariés. Certes! est un de mauvais foi ou d'une bien grande incapacité; il est fuché. (voyez la bonne âme.) Il est fuché que les yeux de l'intelligence de B. ne soient pas plus ouverts; enfin, conclut-il, si jamais le savant écrivain politique, dans sa manie de critiquer, prend la plume pour nous gratifier de son savoir, il lui conseille, avant de se mettre à l'œuvre, de se pénétrer un peu plus de son sujet. Voilà le ton doucereux avec lequel M. Dumesnil accueille une critique plus louangeuse que défavorable d'une petite brochure qui, sans cela, allait demeurer dans un éternel oubli. Vraiment, M. Dumesnil ne sait pas reconnaître le service que voulait lui rendre un ami plus sincère et plus obligeant qu'il ne pense.

Dans tous les cas, après nouvel examen des Réflexions Préliminaires, et après mûre lecture de la correspondance du 3 septembre, Bibliophile demeure convaincu, mieux que jamais, que sa critique a été très modérée et très impartiale; et voici pourquoi. 1° Bibliophile veut qu'on s'en tienne sur la valeur des mots. Quel mal à cela, quand aujourd'hui on appelle les ténèbres lumières et la lumière ténèbres; quand on élève le poignard comme le signe de la liberté, et qu'on préconise les dévastations suisses et italiennes, comme les œuvres régénératrices du monde? Il sait bien que M. Dumesnil n'est pas, au fond de son âme, pour ces horreurs du radicalisme, du prétendu progrès social, de la prétendue propagation des lumières; mais enfin le vagabond de ses expressions et surtout l'omission d'une censure de la démagogie, aujourd'hui plus furibonde que jamais, laisse tout lecteur intelligent dans une légitime appréhension. M. Dumesnil ne le croit peut-être point; mais d'autres le pensent et n'ont pas tort. La remarque prévoyante de Bibliophile ne serait donc pas un hors-d'œuvre, à moins que l'Épigraphe elle-même de la brochure n'en soit un. Or, cela est l'affaire de M. Dumesnil.

2° M. Dumesnil croit justifier le silence profond qu'il garde sur la Démagogie, dans ses principes politiques, en disant que la Démagogie ne constitue pas une forme de gouvernement; comme si, en établissant les vrais principes politiques, il ne fallait point réitérer ceux qui sont faux, et en énumérant ce qui constitue les formes de gouvernement, ne point mentionner ce qui les détruit ou les altère. Mais, voici bien une autre histoire; M. Dumesnil enseigne que la Tyrannie, elle, constitue une forme de gouvernement. Quoi! M. Dumesnil pense que la Tyrannie constitue une forme de gouvernement? Cela me surpasse: il y a là plus que du nouveau. Qui ignore en effet que la Tyrannie est l'extrême du Despotisme, comme la Démagogie est le nec plus ultra de la Démocratie, et que pas plus l'une que l'autre ne peut constituer une forme admissible de gouvernement. Assez pour cela, M. Dumesnil, assez. Seulement, souvenez-vous bien que quand on veut parler de l'ordre, on doit toujours stigmatiser le désordre.

3° M. Dumesnil prétend que quand on écrit: les plus détestables tyrans sont ceux qui réunissent en leurs personnes la royauté et le pouvoir spirituel du chef de l'Eglise, cela ne peut pas s'entendre du Pape qui, de son propre aveu pourtant, a la souveraineté temporelle dans ses Etats pontificaux et le pouvoir spirituel dans toute l'Eglise. Et la raison qu'il en donne, c'est que les opinions de lui M. Dumesnil sont bien connues; que d'ailleurs il a écrit, sous l'anonyme, une correspondance signée un catholique et publiée dans un fameux journal intitulé l'Avenir.

Voilà, certes, une étrange raison; assurément on ne s'attendait guère à voir l'Ulisse en cette affaire; mais enfin c'est toujours bon d'apprendre, en voyageant, que ce correspondant-là était M. Dumesnil, qui alors, au dire de quelques uns, avait l'air de ménager la chèvre et le

chou. Il s'est bien aguerri depuis, comme on voit, en donnant la leçon au clergé et aux laïcs. Cela se comprend; mais ce qui ne se comprend pas, c'est que cette expression, une personne qui réunit en elle la royauté et le pouvoir spirituel du chef de l'Eglise, ne s'entende plus de N. S. P. le Pape; et que par conséquent, d'après l'axiome ci-haut énoncé, on ne puisse pas conclure que le Pape peut devenir le pire des tyrans. Tant il est vrai qu'il faut s'en tenir sur la valeur des mots, dans le régime où nous sommes. M. Dumesnil avoue pourtant que le Vicaire de Jésus-Christ doit être moins tyran que tout autre Souverain. C'est gracieux.

4° M. Dumesnil trouve étrange que Bibliophile ait censuré cette sentence: L'éducation altère et change la nature de l'homme, parce que, dit-il, je ne parlais que de l'éducation politique, sous un gouvernement despotique.—Rien de plus étrange que cette réponse qui suppose ce qui n'est point dit, dans ce passage; puis- que la maxime y est posée isolément, sans référence à quoique ce soit, et que le titre du paragraphe est: De la liberté et de ses heureux effets. Ce qui prouve au moins qu'il y a bien du pôle-nord, dans ces Réflexions Préliminaires.

5° Il en est de même de cette autre maxime: L'homme ne doit être responsable qu'à Jésus-Christ de ses opinions religieuses. Bibliophile soutient que cette proposition, quantum sonat, est injurieuse à l'Eglise de Dieu, en autant qu'elle nie le tribunal visible que J.-C. a établi en sa place, sur la terre. M. Dumesnil demande bonnement, à cette occasion, si Bibliophile aimerait mieux les lois de Henry VIII, d'Elisabeth ou de l'Empereur de Russie. Le Witness pourra lui répondre, s'il le juge à propos. Quant à Bibliophile, il remarquera seulement, en passant, que pour quelques-uns de ses compatriotes, il est fort utile que M. Dumesnil leur ait enseigné bien clairement que l'Eglise c'est l'œuvre de Dieu. La leçon pourra servir à plus de trêve.

6° Finalement, M. Dumesnil entend le se justifier même sur l'omission complète de citations de l'histoire moderne dans ses Réflexions Préliminaires; et pour tout argument, il dit gravement: Des applications de l'histoire moderne ne sont faites dans mon ouvrage sur les vrais principes politiques autant qu'il est convenable qu'elles le soient.—Eh bien, félicitez, cherchez; et je défie M. Dumesnil lui-même d'en trouver un seul exemple, dans toute sa brochure de 69 pages.

Quelles sont donc, si l'on veut, les fautes de M. Dumesnil, qui paraît blanc comme neige? Voulez-vous le savoir maintenant? Voici peut-être celle qu'on pourrait reprocher à ses Réflexions Préliminaires; l'écrivain le confesse humblement. J'avoue, dit-il, qu'il aurait été possible de signaler quelques erreurs typographiques; mais, enfin Bibliophile n'en dit rien? Admirable! Messieurs, n'est-ce pas!—On aurait pu signaler, tout au plus, quelques erreurs typographiques. Ne vous semble-t-il pas, MM. les Rédacteurs, que M. Dumesnil possède ici toute l'ingénuité du bon petit garçon, qui dit à son confesseur: "Mon Père, je m'accuse bien d'avoir entendu... les autres... jurer... malgré moi." Ainsi donc, mes Révérends Messieurs. Absolution! Absolution! Je suis, etc.

BIBLIOPHILE.

La Gazette de Québec par autorité va être supprimée. Une Proclamation publiée hier déclare que l'acte relatif à la publication de certaines annonces dans la Gazette du Canada seulement sera en force le 1er octobre.

Une nouvelle tentative d'incendie eut lieu, samedi, vers 2 1/2 heures a. m. contre le magasin de meubles de M. Hoagkinson, situé à l'entrée de la rue St. Laurent. Des secours furent portés à temps pour empêcher les suites du crime diabolique.

Plusieurs articles, omis faute de place.

Nous avons reçu des lettres de l'Orégon, dont nous publierons des extraits, mardi.

FAITS DIVERS.

ELECTION DE CHAMBLEY.—Le scrutin est sorti pour le comté en date du 4 courant, adressé à Thomas Austin, écuyer, régistrateur et les électeurs sont requis de se réunir le 25 à Chambley, pour faire choix d'un candidat et s'il y a opposition, le Poll sera ouvert dans les différentes paroisses du comté à partir du 2 octobre.

Il n'y a pas d'autres candidats jusqu'à présent que Louis Larosie, écuyer.

LA POLICE.—La Minerve dit que pas moins de 29 individus ont été arrêtés durant les deux avant derniers nuits, par suite d'ivrognerie, de vagabondage et autres délits.—Le nommé Johnston etc.—Cinq Gentlemen qui se donnaient le plaisir de briser les enseignes, les contrevents, les porcons etc. furent arrêtés dimanche matin vers 2 h.—conduits à la station de police et relâchés ensuite. On ne donne pas leur noms et on ne sait quels procédés ont été adoptés contre eux.

POLICE.—La corporation a augmenté de 27 à 40 hommes le corps de police de cette ville. La police du fleuve, qui est aux frais du commerce, a été aussi doublée.

Canadien.

TELEGRAPHE ELECTRIQUE.—Au commencement de la semaine dernière, les poteaux du télégraphe étaient plantés depuis la frontière nord-est de la Nouvelle-Ecosse, le long de la ligne du grand chemin de Pest, jusqu'à Sackville, et devaient être établis jusqu'à Halifax au commencement de cette semaine. Les fils métalliques étaient en route de New-York à Halifax, et l'on s'attendait que toute la ligne dans les limites de la Nouvelle-Ecosse serait en activité du 15 au 20. La ligne depuis Amherst, sur la frontière de cette province, jusqu'à Saint-Jean dans le Nouveau-Brunswick, était aussi presque complétée, et l'on espérait que la communication d'Halifax à Boston, et de là à Québec, la Nouvelle-Orléans, etc., serait ouverte avant la fin du mois. La ligne directe d'Halifax à Québec ne le sera probablement pas de sitôt.

M. le docteur Painchaud fils s'est embarqué le 6, pour la France. Il a dû attendre Mgr. Demers, évêque de Vancouver, pour s'acheminer tous deux vers l'Orégon. Ils s'embarqueront au port de Brest, en mars prochain. La traversée est de six mois. On dit que M. Painchaud se propose d'offrir ses services comme médecin-insinisateur à la Colombie. J. de Québec.

INCENDIE DU COLLEGE ROMAIN.—On soupçonne que le feu a été mis malicieusement et ce vaste et célèbre éta-

blissement. Les flammes se sont manifestées d'abord dans les cabinets d'histoire naturelle et d'astronomie où personne n'a d'accès. Les pompiers se trouvèrent absents et occupés à d'autres feux éloignés.

ITALIE.—L'armée expéditionnaire française est divisée de la manière suivante: à Rome, 21,000 hommes; à Civita-Vecchia, 800; le long de la route de Civita-Vecchia à Rome, 800; à Viterbe et aux environs, 3,000; à Tivoli, Frascati et Albano, 2,000, Total, 26,600.

VENISE.—Le maréchal Radetzki avait adressé en date du 14 août, aux Vénitiens une nouvelle proclamation, pour leur annoncer que la paix était conclue avec le Piémont, et par conséquent, disait-il, que toute résistance était désormais inutile. Les conditions qu'il leur propose sont exactement les mêmes qu'il leur faisait dans sa proclamation du 15 mai dernier:

" Art. 1er. Reddition pleine, entière et absolue.

" Art. 2. Reddition immédiate de toutes les forces, des arsenaux et de la ville entière, qui seront occupés par mes troupes. On leur remettra également tous les bâtiments de guerre, à quelque époque qu'ils aient été construits; tous les établissements publics, matériel de guerre et tous les objets appartenant au trésor public, de toute nature.

" Art. 3. Remise de toutes les armes appartenant à l'Etat ou aux particuliers. Mais, d'autre part, j'accorde, comme j'accordais alors, les conditions suivantes:

" Art. 4. Il est permis de sortir de Venise à toutes les personnes sans distinction qui voudront quitter la ville par voie de terre ou de mer.

" Art. 5. Il sera publié une amnistie générale pour tous les simples soldats et sous-officiers des troupes de terre et de mer.

—Il paraît certain que Garibaldi est entré dans Venise, bien que les détails n'aient pas transpiré à cet égard.

(N° 30.)

Une des cures les plus remarquables dont il ait jamais été question.

Waldoboro, Maine, 30 juillet, 1845.

Cher Monsieur: ayant éprouvé un si grand bien de l'usage de votre inappréciable remède, je sens qu'il est de mon devoir d'appréhender au moins ce qu'il m'a fait. Naturellement doué d'une forte constitution, j'avais joui d'une santé parfaite jusqu'aux printemps de 1844, époque où je fus inopinément par une gens au côté gauche, accompagné d'une douleur considérable. Au mois de juillet, je fus atteint d'un rhume violent, qui continua jusqu'à l'automne; alors je fus continué à la maison, pendant huit mois, et tout le temps, mon rhume fut très-sérieux. Je souffris souvent pendant deux heures; j'expectorais chaque jour une quantité considérable de matière désagréable, accompagnée de sang. J'ai quelquefois rempli une mesure considérable de sang. Je consultai trois médecins qui firent tout en eux pour me rétablir; ils m'abandonnèrent, en disant qu'ils ne pouvaient plus rien faire pour moi, je devais mourir; je ne pouvais même plus vivre que quelques temps. L'un d'eux me dit que je n'avais plus de poisons. A ce moment critique, quand des médecins éminents avaient épuisé leur art, que mes amis désespéraient de ma vie, toutes mes espérances de rétablissement de ma santé, se tournèrent vers le

Baume de cerises sauvages du Dr. Wister. Après en avoir pris une bouteille et demie, mes violentes accès de toux s'éloignèrent; je continuai à prendre de ce baume jusqu'aux printemps de 1845, où je cessai de cracher du sang; ma santé et mes forces s'améliorèrent au point que je pus sortir de ma maison, sans pourtant pouvoir travailler pendant un an. A présent ma santé est bonne; je puis faire chaque jour l'ouvrage d'un homme ordinaire sur ma ferme.

James Comery.

Témoin: THOMAS BENNER. Les ordres doivent être adressés à Seth M. Fowle, Boston, Mass. Prix une piastre la bouteille, ou six bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Cartz et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman Col, Place d'Armes.

DÉCÈS.

Décédé le 2 du courant, David enfant adoptif de F. X. Bastien, âgé de 7 ans et 2 mois. Après une maladie de 12 jours, qu'il a supportée avec une patience angélique.

Le 3 du courant, Marie Joseph Ovide Oscar, enfant du Dr. Laurier de Ste. Thérèse.

A Paris, le 23 août dernier, à l'Eglise des Missions Etrangères, M. Henri Montau, négociant de New York, à Belle-Mari, Bossange, 2de. fille de M. Hector Bossange de Paris.

A St. Thomas, le 1er septembre, Jos. Bernier, Ecr; ancien capitaine de milice, âgé de 63 ans.

Le 18 ult; près de Sandwich, M. J. B. Onellette, âgé de 84 ans.

Le 22 ult; Mme. Onellette, veuve de feu Clis. Onellette.

En cette ville, le 12 du courant, Del'ose Bertrand, à l'âge de 22 ans.

A Québec, le 22 ult., après plusieurs heures de maladie, Susanne, âgée de 13 ans, après trois heures de maladie Éliza, âgée de 6 ans et le 24, après quatre jours de maladie Charlotte, âgée de 10 ans, toutes trois filles de feu William Green, ex-devant du régiment des grenadiers de la garde, laissant une mère veuve dans le plus triste isolement.

COLLEGE DE BYTOWN.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier.

Bytown, 3 septembre 1849.

COLLEGE DE STE. THERESE.

LA rentrée des élèves au COLLEGE DE STE. THERESE est fixée au 18 septembre prochain. 4 septembre 1849.

LES classes du nouvel établissement des Frères à Beauharnais commenceront le 14 du courant. Les langues française et anglaise, la grammaire, la littérature, les mathématiques et l'histoire feront partie essentielle de l'enseignement. Ceux qu'on y recevra à titre de pensionnaires ou d'externes, seront logés seulement; la pension sera prise dans le village.

Pour le prix s'adresser au frère directeur de l'établissement.

UNE DEMOISELLE qualifiée pour enseigner le français et l'anglais, désire se charger d'une école à la Campagne; s'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE, PROCÉDÉ D'UN ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES ET DE LEURS EFFETS GÉNÉRAUX, SUIVIE D'APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES, PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES D'APRÈS LA NATURE DE CES EAUX.

ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES.

On donne ce nom à toute eau naturelle chargée de matières salines, pour n'être plus potable, ou encore à celle de ces mêmes eaux que réclame l'art de guérir, et qui prend plus exactement le nom de médicamenteuse. Ces eaux résultent de l'évaporation de l'eau à la surface du Globe et de la condensation correspondante de sa vapeur. Elles se trouvent répandues par infiltration entre les diverses superpositions de notre globe, dont elles suivent les pentes jusqu'à ce que, rencontrant des couches imperméables qui les retiennent, elles s'écoulent souterrainement pour jaillir au dehors dès qu'une issue leur est offerte. Ces eaux contiennent en dissolution une quantité plus ou moins considérable des matières solubles, renfermées dans les divers terrains ou couches qu'elles ont traversées. Ces liquides doivent leur jaillissement, ainsi que le prouve M. Berthier, au dégagement des gaz ou des vapeurs comprimées qui pressent plus ou moins à leur surface (Celles de Providence jaillissent à dix pieds du niveau de leur courant.) Ces jaillissements peuvent être dus aussi à ce qu'elles viennent de régions plus élevées.

Elles sont froides ou chaudes; les chaudes se rencontrent dans les terrains volcaniques; leur température atteint ou dépasse 20° Réaumur. Les froides sont celles dont la température est inférieure à l'air ambiant lors de la saison des bains. Celles de Providence marquent 47° Fahrenheit lorsque le chaleur de l'air ambiant est à 90° Fahrenheit.

La composition de ces liquides est plus ou moins complexe. Les substances qui l'analyse chimique y a démontrées jusqu'à présent sont très nombreuses. Ce sont les différents gaz, les acides carboniques, sulfureux, nitriques, boriques, etc. Les carbonates de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse, de soude etc., et de fer y sont tenus en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique, ainsi que les borates de soude et d'ammoniac, etc.

Les plus complexes des eaux minérales ne contiennent qu'un petit nombre d'agents médicaux. Ceux que l'on y rencontre le plus ordinairement sont les chlorures de sodium, de calcium et de magnésium; le sous-carbonate de soude, les sous-carbonates de chaux, de magnésie et de fer, les sulfures de calcium et de magnésium, etc., etc. Des substances gazeuses, acides ou neutres, de la silice, des matières extractives, etc., etc.

EFFETS DES EAUX MINÉRALES EN GÉNÉRAL.

Ces effets se rapportent soit à l'eau proprement dite, soit au calorique qu'elles renferment, soit enfin aux différentes substances salines, ou autres, qu'elles contiennent et qui caractérisent chacune d'elles.

Quel que soit leur nature, elles introduisent toutes dans l'économie une certaine somme de liquides plus ou moins chargés de substances stimulantes; et appliquées sur la peau ou à la membrane gastro-intestinale, elles excitent plus ou moins de vitalité, réveillent le jeu des organes, déterminent une sorte de mouvement fébrile, de fièvre médicale accompagnée momentanément du moins, de l'augmentation des forces; quelquefois d'un bien être inconnu et presque toujours suivi d'effets diurétiques, diaphorétiques et purgatifs. D'autres fois leur action est comme insensible, et la guérison a lieu par l'effet de la chaleur que, quelquefois, à la manière des spécifiques. Les perturbations, les crises qu'elles provoquent doucement pour l'ordinaire et par des voies d'élection, variables suivant leur nature, au lieu d'épuiser les malades, semblent parfois les restaurer. Les hémorrhagies, les chûes plus rares, le retour à la vitalité des organes paralysés, la résolution des ulcères engorgés, la cessation des douleurs, des rigidités, des spasmes, des affections nerveuses, sont des phénomènes complexes qui doivent plutôt prendre place parmi les cures des maladies que parmi les crises. La disparition des écoulements, des flux accidentels, des éruptions, etc., par suite de leur usage, est une conséquence naturelle du retour des organes à leur état normal.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES FROIDES, EMPLOYÉES COMME BAIN.

Toutes les fois que le corps est immergé dans l'eau froide, il s'en suit une sédition qui porte son action principale sur le système nerveux et les fonctions qui en dépendent le plus immédiatement. Si l'immersion a été de courte durée, il s'établit immédiatement une réaction caractérisée par l'accélération du pouls, et par l'augmentation de la chaleur de la peau, la réaction qui rétablit ordinairement avec facilité après un bain froid dans l'eau ordinaire, est d'autant plus vive après le bain d'eau salée que les sels qu'elle contient en dissolution sont eux-mêmes doués de propriétés plus excitantes.

L'expérience démontre que l'excitation fébrile est en quelque sorte incompatible avec les spasmes; aussi les bains d'eau salée sont-ils un des meilleurs moyens à opposer aux affections spasmodiques. Les faits démontrent aussi que les personnes nerveuses trouvent bien de cette médication.

Mais il est une précaution à prendre en faisant usage des bains froids, c'est que les bains froids ne doivent durer que deux, quatre et au plus six minutes. Si au contraire ils sont longtemps prolongés, la stupeur primitive peut durer plusieurs heures, et la fièvre réactionnelle ou n'a pas lieu, ou elle se développe avec une intensité qui n'est pas toujours sans inconvénient.

Parmi les effets des bains d'eau salée, il en est un qui a une grande influence, c'est la répartition de la chaleur animale dans tous les membres du corps. Les pieds, les mains presque toujours glacées chez les gens nerveux, reprennent promptement une température normale et la peau du corps, jadis très sensible au froid, perd promptement cette susceptibilité. Ce résultat conduit à un autre encore plus capital, c'est que des personnes qui s'en rhument dès qu'elles sentent un peu de froid ou qui éprouvent des diarrhées et des accidents divers peuvent ensuite braver impunément les rigueurs d'une mauvaise saison. Il est un nombre considérable de maladies internes, que les personnes du sexe éprouvent et qui les font languir, mais que l'on ne peut détailler ici; la plus grande partie de ces maladies trouvent un remède efficace par l'usage des bains d'eau salée, administrés convenablement d'après les prescriptions des médo-

cins qui ont fait une étude spéciale de l'usage des bains froids dans l'eau salée.

C'est pour cette cause qu'un médecin doit ordinairement prescrire le mode des bains, etc., etc.

Les bains d'eau salée chaude sont loin d'avoir la même influence que les bains froids. Ils sont conseillés dans tous les cas où il existe une débilité générale profonde, comme dans les maladies scrophuleuses, dans la goutte atonique ou un mot dans presque tous les cas où l'on conseille les bains sulfureux. (A Troussseau et P. Pidou.)

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE. EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Les eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THÉRAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydrique, carbonique et sulfhydrique; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissantes et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'on prouve de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus des sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien l'égne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; vu ce que l'on a dit plus haut de la modification des bains d'eau salée pris froids. Ces bains agissent comme toniques et sédentaires suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'asthénie, l'épilepsie, l'hypocondrie, dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens médicaux. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jours comme purgative et prise par tumbereux avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont unies à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses, d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. BOIVIN, Com des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Étend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de renouveller son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; et tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE. P. C. JOEDEL. G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, } 26 décembre 1848. }

GRAINS DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des grains.

LES grains de jardin sont généralement importés en ce pays, en automne et gardés dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différentes Porcs d'Europe avant la récolte des grains, ainsi les grains qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles grains lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs grains par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'ils ont été encolés, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs particuliers.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les grains qui ont été achetés des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves
Brocoli Betteraves Choux-fleurs
Carcoules Ciconnes Carottes
Cerfeuil Sariettes Poireaux
Laitue Melons Ajarjol
Montars Oignons Pois-Choux
Persils Panais Citronille
Raves Rhabarbar Romarin
Safran Sauge Choux de Savoie
Epinards Sariette Thym
Tabacs Navet Tomates
Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc
BENJ. WORKMAN & Co. Cie.
172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 6 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de grains.

DEUXIÈME ÉDITION

DU COURT TRAITÉ.

SUR L'ART ÉPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Écriteur de la Province, et des places de divers Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examen des livres du district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfants in-32
Do des enfants pieux in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Morale et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18
Sc. &c. &c.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS.

E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 } 21 mai 1849.— }

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, &c. &c. &c.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, &c. &c. &c.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, &c. &c. &c.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Outawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente, &c. &c. &c. Dito dans ceux qui le seront ci-après, &c. &c. &c. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de la charte de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra brûler pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique & belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTUEUR.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES.

Le prix de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 6

Chaque insertion subséquente, 0 11

Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion] chaque ligne, 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eccl. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V

St. Anne, M. P. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RISET Imprimeur.

RÉDACTEURS, Jos. LaRocque, Fr. Jos. CÉNAS. Ptes.